

La fédération du personnel de la broderie

Autor(en): **Meier, Oscar**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **23 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dicalement, et en outre que le mouvement en faveur de l'organisation syndicale des femmes en Suisse est arrêté depuis plusieurs années, alors qu'il se développe de plus en plus dans d'autres pays, devrait nous inciter à rechercher soigneusement les causes de cet état de choses et nous faire prendre les mesures qui nous sembleraient propres à changer la face de la situation. La presse syndicale s'évertue apparemment depuis longtemps déjà à contribuer à une modification de la situation des femmes au point de vue syndical. Si toutes les autorités syndicales y contribuaient dans la même mesure on parviendrait certainement à améliorer et à intensifier l'organisation syndicale des femmes.

La fédération du personnel de la broderie.

Par *Oscar Meier*.

Ce qui se produit généralement dans l'industrie textile par suite de la mauvaise organisation des ouvriers de cette branche, se produit également d'une manière toute spéciale dans l'industrie de la broderie. C'est un fait avéré que plus les ouvriers sont mal payés, moins ils sont capables de se solidariser pour défendre leurs intérêts. Le fait qu'il s'agit surtout d'ouvriers non qualifiés dont on a négligé l'éducation pratique et spirituelle, joue un rôle important. Ajouté à cela le personnel féminin qui représente la majorité de la main-d'œuvre et qui pour différentes raisons, sur lesquelles nous n'entrerons pas en détail, n'arrive pas à se syndiquer.

Nous devons en outre tenir compte d'autres difficultés plus grandes encore dans l'industrie de la broderie, en tout premier lieu de celle que présente la particularité du processus de fabrication. Il n'existe certainement pas deux industries dans lesquelles on retrouve des conditions analogues à celles que l'on trouve dans le domaine de la broderie. Contrairement à ce qui se produit dans presque toutes les autres industries, la fabrication de la broderie ne se fait pas dans une grande entreprise unique, mais par parties brisées, soit la fabrique, la maison d'exportation et le travail à domicile. Pour rendre la chose plus explicite, il est nécessaire d'esquisser rapidement de quelle manière on fabrique la broderie, car ce n'est que de cette manière que l'on pourra se faire une idée de la particularité de notre industrie.

Les produits de la broderie passent généralement par trois stades :

- 1^o la broderie de l'étoffe à l'aide de navettes ou avec la machine à broder à la main;
- 2^o l'apprêtage chimique de l'étoffe par le blanchissage, la teinture et l'apprêt;
- 3^o le montage et l'expédition de la marchandise.

Ces trois facteurs démontrent déjà les complications que rencontre la production de ces produits, et ce n'est pas tout. Cette complexité n'apparaît réellement que lorsqu'on passe en revue tout le processus de fabrication et que l'on suit les nombreuses étapes par lesquelles passe un article brodé.

Une dentelle, un col brodé, un mouchoir ouvragé ou tout autre objet brodé émanent tout d'abord du don de création d'un dessinateur qui en fait les projets, lesquels sont ensuite grossis six fois par les dessinateurs techniques. Ce travail se fait généralement en grande partie à domicile. Le modèle de broderie ainsi conçu est envoyé depuis la maison d'exportation au brodeur qui est généralement un ouvrier à domicile (machine isolée) ou un ouvrier brodeur travaillant en fabrique (ce qu'on appelle un salarié). Alors qu'autrefois de nombreuses maisons d'exportation possédaient leurs propres fabriques et leurs propres machines, le fait est devenu une exception actuellement, ce que nous ajoutons pour bien compléter notre exposé. Si le dessin est brodé par l'ouvrier sur l'étoffe lisse et souvent encore brute, la pièce brodée est retournée à la maison d'exportation, où elle est contrôlée au point de vue qualité de l'étoffe et broderie, et elle est améliorée. Elle passe ensuite par un second stade de fabrication, soit le blanchissage, la teinture ou l'apprêtage pour améliorer l'étoffe chimiquement. Réexpédiés à la maison d'exportation, les objets ne sont pas encore prêts à être vendus, ils sont encore coupés, cousus, repassés et montés. Les derniers apprêts que nous citons sommairement, se font en partie directement dans la maison d'exportation, toutefois surtout à domicile où ils sont encore soumis à diverses manipulations. Lorsque enfin la marchandise est prête à être expédiée, elle est emballée dans des cartons et des caisses qui le plus souvent ne sont pas fabriquées dans la fabrique même. Cette brève esquisse du processus de fabrication des broderies est loin d'être tout à fait complète, néanmoins le lecteur pourra juger combien on travaille d'une manière peu rationnelle dans l'industrie de la broderie et le temps précieux que l'on perd avec le va-et-vient auquel est soumise la marchandise. L'adage cher aux Anglais, « Time is money » (le temps, c'est de l'argent), ne joue aucun rôle dans cette industrie, bien que depuis des années on fait croire dans la presse, que la semaine de 52 heures est indispensable dans l'industrie de la broderie pour pouvoir faire face aux commandes livrables à bref délai.

Nous avons consacré ce petit alinéa à l'histoire de la production, pour bien démontrer que cet état de choses crée de grosses difficultés pour l'organisation syndicale du personnel occupé dans cette industrie. Nous ne pouvons pas atteindre les ouvriers par groupe, car ils sont trop disséminés. La plus grande partie de la fabrication se fait à domicile, et cela dans un vaste rayon de localités. Alors qu'autrefois on travaillait surtout dans les fabriques et dans les entreprises, on constate nettement depuis

la guerre une tendance au travail à domicile. Ces faits ne sont pas dûs, comme se plaisent à le prétendre les patrons, à une réduction des heures de travail dans les fabriques, mais au fait que le travail à domicile présente moins de risques et exige un matériel de fabrication beaucoup plus restreint. Cette dernière raison explique également pourquoi des personnes, qui s'occupent de la branche de la broderie, n'y comprennent absolument rien, mais elles contribuent d'autant plus à encourager la concurrence déloyale.

L'incohérence qui préside à la fabrication des broderies se retrouve dans les conditions d'organisation du personnel de cette branche. Il n'y a donc rien d'étonnant que les chrétiens sociaux aient fait de St-Gall, le centre de l'industrie de la broderie, leur siège central, et la fédération des ouvriers libres, son quartier général. Les évangéliques également n'ont pas hésité à installer leur secrétariat dans la ville de St-Gall, afin de mieux pouvoir exercer leur influence sur les prolétaires de la broderie. Il existe à part cela de nombreuses petites fédérations dissidentes qui prétendent défendre les intérêts du personnel de la broderie. Toutes ces organisations sont parvenues à accaparer une partie du personnel au point que la dissidence apparaît telle une carte d'échantillonnage des plus variée.

Les conditions dans lesquelles sont organisés les syndicats libres sont également loin d'être idéales, car nous avons ici trois fédérations dans lesquelles se répartissent le personnel de la broderie: la Fédération des ouvriers du textile, la Fédération des brodeurs à la main et la Fédération du personnel de la broderie. Ces fédérations ont été délimitées comme suit: font partie de la Fédération des ouvriers du textile: les ouvriers de fabrique travaillant à la broderie à navette et ceux de l'industrie de l'équipement; de la Fédération des brodeurs à la main: les brodeurs et les ouvriers auxiliaires; de la Fédération du personnel de la broderie: les ouvriers employés des maisons d'exportation ainsi que les ouvriers à domicile qui sont en rapport direct avec ces dernières. Bien qu'il ne soit pas aisé de limiter dans une seule et même industrie, le domaine de propagande de chaque fédération, les fédérations intéressées n'ont cependant jamais eu de conflit entre elles; néanmoins, la situation est loin d'être satisfaisante et tôt ou tard elle sera appelée à subir une modification dans le sens d'une meilleure cohésion.

La résistance que rencontre la fédération dans l'accomplissement de sa tâche la plus directe et la plus importante est aussi grande que les difficultés auxquelles on se heurte dans l'organisation des ouvriers de la broderie. La Fédération du personnel de la broderie est issue de la Fédération des dessinateurs de la Suisse orientale, laquelle est une fédération effective d'employés, au moment où cette industrie était déjà attaquée par la crise. Bien qu'à ce moment-là, le fait que les exportateurs de broderie

se soient refusés à verser des allocations de renchérissement, alors que les affaires étaient encore relativement bonnes, contribua à ouvrir les yeux au personnel et à encourager l'organisation à sévir, il était trop tard pour instaurer une politique syndicale avec succès. On parvint cependant à améliorer quelque peu la situation économique par la mise en vigueur d'un contrat collectif pour les employés et deux conventions non obligatoires pour les autres ouvriers, mais à partir de ce moment-là, — c'était en 1919 — la situation économique s'aggrava de plus en plus. Les chiffres d'exportation suivants en font foi:

Année	Nombre de quintaux	Valeur en fr.	Valeur moyenne par kg en fr.
1919	58,991	425,395,000.—	72.10
1920	55,783	411,960,000.—	73.85
1921	28,361	146,795,000.—	51.75
1922	37,216	157,073,000.—	42.20
1923	40,644	161,332,000.—	39.70
1924	37,900	164,716,000.—	43.50
1925	31,775	132,674,000.—	41.75
1926	33,263	122,614,000.—	36.85
1927	33,977	120,272,000.—	35.40
1928	32,951	115,182,000.—	34.95
1929	25,704	92,513,000.—	36.—
1930	18,310	68,695,000.—	37.50

Etant donné que les prix, en tant que baisse, variaient sensiblement, nous avons ajouté à la valeur d'exportation et le prix moyen par kilo le nombre de quantités exportées, ce qui permettra de mieux se rendre compte de la diminution constante de la fabrication dans l'industrie de la broderie.

Cette diminution d'exportation très sensible eut pour effet de rendre bien éphémère la réglementation des salaires et des conditions de travail dont nous avons parlé plus haut, et la situation s'avéra de plus en plus sans issue. De nombreux ouvriers quittèrent la branche de la broderie, ce qui contribua naturellement à réduire les effectifs des syndicats, lesquels, malgré de nombreuses tentatives, ne parvinrent pas à sortir du marasme que représentait la baisse ininterrompue des salaires. Aucune norme n'existant plus concernant les salaires, de peu scrupuleux fabricants mirent la situation à profit et exploitèrent honteusement les frais de production. Tous les exportateurs cependant ne pratiquèrent pas ce moyen, ce qui donna lieu sur le marché mondial, à une concurrence déloyale due uniquement aux fabricants qui payent mal leurs ouvriers.

De ce fait la clientèle étrangère perdit toute confiance dans les exportateurs suisses, et il ne faut pas s'étonner si la réputation de la bienfacture des produits suisses en a subi le contre-coup, car, en plus de la concurrence déloyale, il faut également tenir compte des commandes passées dans le Vorarlberg.

La Fédération du personnel de la broderie a donc comme tâche primordiale de lutter âprement contre ces conditions misérables. Nous savons que la situation ne pourra être améliorée que lorsque ces causes seront éliminées. Ces causes reposent principalement dans la liberté illimitée dont jouissent les fabricants au point de vue salaire et paiement et qu'ils exploitent effrontément par suite de la situation misérable de la classe ouvrière. Cependant, des commerçants clairvoyants conçoivent bien cet état de choses; mais il leur manque la force nécessaire pour lutter contre ces graves abus. Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse, et si les conditions économiques s'améliorent quelque peu, l'industrie de la broderie ne sera pas à l'abri de pénibles luttes, aussi longtemps qu'il ne se produira pas un revirement. La classe ouvrière détient vraiment suffisamment d'amorces. Dernièrement encore, nous avons tenté de rétablir les erreurs les plus criantes en instituant une réglementation obligatoire des conditions de salaire et de travail, mais encore une fois, sans succès. Le mouvement n'est pas encore terminé, il est vrai, mais il ne semble pas que nous parviendrons à une entente sur la question principale, qui est celle des salaires. On nous a cependant fait certaines promesses au sujet des vacances, de l'assurance-maladie et du paiement du salaire pendant le service militaire. Il ne suffira cependant pas d'arriver à une entente sur ces trois points pour parvenir à exercer suffisamment d'influence sur la situation pitoyable qui est faite aux ouvriers de l'industrie de la broderie, c'est pourquoi la classe ouvrière doit maintenir sa principale revendication, soit la réglementation des salaires et la durée du travail, il y a également encore beaucoup à faire dans ce domaine, et elle contribuera à son application, au moment opportun.

La session du Conseil général de la F. S. I. à Madrid.

Par *Martin Meister*.

A peine avons-nous franchi la frontière française et pénétré sur le sol espagnol que s'offrent à notre regard de nombreux drapeaux aux couleurs républicaines. Sur tous les bâtiments publics, la couronne, symbole de la monarchie, est dissimulée sous un voile aux couleurs de la République. Involontairement on se demande avec angoisse: « La république espagnole qui a su s'affirmer si rapidement et sans effusion de sang, saura-t-elle se maintenir à l'avenir? Le nouveau gouvernement, sera-t-il à la hauteur des tâches difficiles qui l'attendent? Le prolétariat est-il assez fort pour conserver les résultats de la révolution? » Cependant, plus on pénètre dans le pays, où l'on est à même d'entrer